

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 4 juin 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Hélène Painchaud	<p>Madame Hélène Painchaud; conseil d'arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>Mme Painchaud souligne le vingtième anniversaire de la fondation de la Société d'histoire de Rosemont–Petite-Patrie. Elle signale que cet organisme a reçu de l'arrondissement un financement de 5 000 \$ en 2011, puis de 3 500 \$ pour 2012-2013. Elle estime que cette aide financière devrait être revue à la hausse pour soutenir davantage cet organisme voué au patrimoine local.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>D. Moreau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, TIENT À PRÉCISER QUE LES QUESTIONS DE PATRIMOINE NE RELÈVENT PAS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. LA CONTRIBUTION OCTROYÉE À L'ORGANISME CONCERNÉ SE VOULAIT PONCTUELLE, DANS LE BUT DE POURVOIR AU REDRESSEMENT DE SES FINANCES.</p> <p>LE MAIRE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DANIEL MOREAU, RAPPELLE QUE LES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE EN MATIÈRE DE PATRIMOINE DOIVENT ÊTRE DIRIGÉES À L'ATTENTION DES PALIERS DE GOUVERNEMENT SUPÉRIEURS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand ; conseil d'arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>Monsieur Marchand effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>A) M. Marchand est membre d'une chorale amateur et soumet une requête réclamant le soutien financier et matériel de l'arrondissement pour permettre l'épanouissement de cette pratique.</p> <p>B) M. Marchand adopte une posture critique à l'endroit du travail des policiers à l'occasion de récentes manifestations étudiantes.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>M.-A. Gadoury</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN INFORMANT LE CITOYEN MARCHAND QUE LE SOUTIEN AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RELÈVE DE LA COMPÉTENCE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, EXPLIQUE QUE LA PROBLÉMATIQUE ÉVOQUÉE PAR M. MARCHAND N'EST PAS DU RESSORT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, MARC-ANDRÉ GADOURY, TIENT À METTRE EN ÉVIDENCE LA COOPÉRATION DES POLICIERS LORS DE RÉCENTES MANIFESTATIONS SURVENUES DANS LE TERRITOIRE DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Daniel Labrosse	<p>Monsieur Daniel Labrosse ; conseil d'arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>M. Labrosse opère un établissement de type « Bed and Breakfast » dans le quartier du Vieux-Rosemont. Il fait mention qu'il a entrepris des démarches pour faire reconnaître Rosemont–La Petite-Patrie à titre d'arrondissement touristique par l'organisme Tourisme Montréal, mais cette initiative s'est soldée par des résultats mitigés. M. Labrosse demande le soutien des membres afin qu'une promotion accrue soit faite au bénéfice des commerces à vocation touristique établis dans le territoire de l'arrondissement.</p>	<p>M.-A. Gadoury</p> <p>É. Ayotte</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, MARC-ANDRÉ GADOURY, RAPPORTE QU'UN TRAVAIL DE SENSIBILISATION A ÉTÉ AMORCÉ AUPRÈS DE TOURISME MONTRÉAL, PARTICULIÈREMENT À L'ÉGARD DU SECTEUR DE LA PETITE ITALIE.</p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, ÉLAINE AYOTTE, MENTIONNE QU'ELLE A RENCONTRÉ LES AUTORITÉS DE TOURISME MONTRÉAL ET QUE SEULS LE SECTEUR DE LA PETITE ITALIE ET LE JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL SONT RECONNUS COMME ATTRAIT TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE. MME AYOTTE AJOUTE QUE LA NOTION DE QUARTIER CULTUREL MÉRITERAIT D'ÊTRE EXPLORÉE À DES FINS DE PROMOTION TOURISTIQUE.</p>
Mme Isabelle Laporte	<p>Madame Isabelle Laporte ; conseil d'arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>Mme Laporte soumet deux questions au conseil :</p> <p>A) Question référée à la Direction des travaux publics. Voir « Dossiers ouverts ».</p> <p>B) Mme Laporte fait état de la dégradation des trottoirs sur l'avenue des Érables, entre les rues Beaubien Est et Saint-Zotique Est. Elle désire savoir si des travaux de réfection sont projetés pour ce tronçon de rue.</p>	<p>F.W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, INDIQUE QUE DES ANNONCES SERONT FAITES PROCHAINEMENT SUR LA LISTE DES TRAVAUX RETENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ANNUEL DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Jacinthe Laforte	<p>Madame Jacinthe Laforte ; conseil d'arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>Mme Laforte habite le nouveau quartier résidentiel aménagé au sein du site des anciens ateliers municipaux du 500, boulevard Rosemont. Celle-ci estime que la nouvelle rue des Ateliers nécessite davantage de verdissement. Mme Laforte discute ensuite du futur parc Luc-Durand qui sera appelé à border la nouvelle bibliothèque Marc-Favreau, en espérant que son parti d'aménagement ne sera pas à prédominance minérale.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, AVISE L'ASSEMBLÉE QUE LE PARTI D'AMÉNAGEMENT DU FUTUR PARC N'EST PAS ENCORE ARRÊTÉ, MAIS QUE CELUI-CI SERA AXÉ SUR LE VERDISSEMENT, DE MANIÈRE À ÉVITER LA FORMATION D'UN ÎLOT DE CHALEUR.</p>
M. Robert Normandeau	<p>Monsieur Robert Normandeau; conseil d'arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>M. Normandeau habite le nouveau quartier résidentiel aménagé au sein du site des anciens ateliers municipaux du 500, boulevard Rosemont. Il désire connaître la proportion minimale de surface végétale requise en vertu de la réglementation, au regard de la superficie construite.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN EXPLIQUANT QUE TOUT PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION DOIT COMPRENDRE 20 % DE VERDISSEMENT AU SOL. EN COMPLÉMENT, DES PRÉCISION SONT COMMUNIQUÉES SUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TOIT BLANC DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pierre-Daniel Descarie	<p>Monsieur Pierre-Daniel Descarie; conseil d'arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>M. Descarie salue les initiatives prises par l'arrondissement en vue de combattre les îlots de chaleur en milieu urbain. Il désire savoir comment l'arrondissement entend mettre en application sa politique à l'égard de l'aménagement du futur parc Marc-Durand. M. Descarie désire savoir en outre si les citoyens seront conviés à une consultation publique en prévision de la création de cet espace vert.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, RAPPELLE AU PASSAGE QUE LA POLITIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN MATIÈRE D'ÎLOTS DE CHALEUR A REMPORTÉ UN PRIX D'EXCELLENCE EN AMÉNAGEMENT. LA CRÉATION DU PARC-DURAND, DE MÊME QUE LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU SOUSCRIRONT À CES EXIGENCES.</p>
Mme Teresa Pacheco	<p>Madame Teresa Pacheco; conseil d'arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>Mme Pacheco habite le secteur de la Cité-Jardin et exprime ses préoccupations concernant l'autorisation de prolonger les heures en soirée de la Fête de la Saint-Jean dans le parc Maisonneuve. Elle appréhende notamment le débordement des fêtards tard dans la nuit, posant ainsi des problèmes de quiétude et de sécurité. Mme Pacheco désire connaître enfin les mesures qui seront prises pour atténuer les impacts de ces activités nocturnes.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>É. Ayotte</p> <p>A. G. Lamothe</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET POSTE DE QUARTIER #44</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, SOULIGNE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRÉAL A ADOPTÉ UNE MOTION UNANIME EN VUE D'ÉTENDRE LES HEURES DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN DANS LE PARC MAISONNEUVE. LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ENTEND Y ACCORDER SON AVAL PAR L'ADOPTION DES AUTORISATIONS PERTINENTES.</p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, ÉLAINE AYOTTE, DÉPLORE LA POSITION RETENUE PAR LES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, CONSIDÉRANT QUE DES COMPROMIS POURRAIENT ÊTRE ADOPTÉS POUR TENIR COMPTE DU DÉSIR DE QUIÉTUDE DES RÉSIDANTS DES QUARTIERS RÉSIDENTIELS ENVIRONNANT LE PARC MAISONNEUVE.</p> <p>LE COMMANDANT DU PDQ 44, ANDRÉ GUY LAMOTHE, INDIQUE QUE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN MOBILISE LE PLUS IMPORTANT CONTINGENT DE SERVICE D'ORDRE DU SPVM ET QUE CES EFFECTIFS SERONT À PIED D'ŒUVRE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ET POUR CONTRER TOUT DÉBORDEMENT.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mmes Marie-Ève Glazounod, Marie-Reine Roy, Camille Vachon et M. Florian D’Aragon</p>	<p>Mesdame Marie-Ève Glazounod, Marie-Reine Roy, Camille Vachon et Monsieur Florian D’Aragon ; conseil d’arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>Plusieurs personnes désirent intervenir sur le même sujet et leurs questions se voient regroupées comme suit :</p> <p>Ces citoyens s’opposent à la mise en vente d’un terrain municipal situé à l’angle de l’avenue Laurier Est et de la rue Jeanne-D’Arc, en vue d’y édifier des condominiums. Elle déplore la perte d’un îlot boisé aménagé par les résidents du quartier et l’impact de l’accès au stationnement sur rue à la suite de la densification du secteur par l’arrivée de nouveaux ménages.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L’ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, RAPPELLE QUE LA VENTE DU TERRAIN EN QUESTION S’EST FAITE DE GRÉ À GRÉ AVEC LE CONCOURS DES AUTORITÉS CENTRALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL. LE PROJET DE CONSTRUCTION VISANT CET EMPLACEMENT PRÉVOIT 16 UNITÉS D’HABITATION ET CELUI-CI SE RÉALISERA DE PLEIN DROIT EN VERTU DU ZONAGE EN VIGUEUR. M. CROTEAU AJOUTE QUE CE PROJET NE COMPORTE PAS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN.</p>
<p>M. Michel Sinclair</p>	<p>Monsieur Michel Sinclair ; conseil d’arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>M. Sinclair fait état des initiatives prises par la Ville de Montréal dans le but de combattre les îlots de chaleur urbains. Suivant cette perspective, il s’explique mal pourquoi la municipalité a opté de vendre un terrain boisé situé à l’angle de l’avenue Laurier Est de la rue Jeanne-D’Arc et d’y autoriser des constructions résidentielles. C’est pourquoi il suggère une rencontre avec le promoteur du projet et l’adoption d’une résolution du conseil d’arrondissement réclamant au conseil municipal de revoir sa décision initiale.</p>	<p>F.W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L’ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, ESTIME QU’IL RESTE LOISIBLE AUX CITOYENS DE VOULOIR RENCONTRER LE PROMOTEUR. IL APPERT TOUTEFOIS QUE L’ADOPTION D’UNE RÉOLUTION PAR LE CONSEIL D’ARRONDISSEMENT N’EXERCERAIT QU’UNE INCIDENCE THÉORIQUE À L’ENDROIT DU CONSEIL MUNICIPAL.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Gérard Désaultels	<p>Monsieur Gérard Désaultels ; conseil d'arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>M. Désaultels habite sur le boulevard Pie-IX, à proximité d'un espace boisé municipal situé à l'intersection de l'avenue Laurier Est. Il désire connaître les intentions de l'arrondissement quant aux perspectives à long terme de cet emplacement.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, ANNONCE QUE L'EMPLACEMENT EN QUESTION EST ZONÉ HABITATION ET QU'UN PROCESSUS DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE A ÉTÉ AMORCÉ EN VUE D'ASSURER SA CONVERSION À DES FINS DE PARC. LES CITOYENS SERONT CONSULTÉS SUR LE PARTI D'AMÉNAGEMENT DE CE FUTUR ESPACE VERT.</p>
Mme Maureen Chin	<p>Madame Maureen Chin ; conseil d'arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>Mme Chin habite l'immeuble situé au 5455, rue D'Iberville. Il a été constaté à la suite de visites d'inspection que certaines unités sont assimilables à des logements tandis que d'autres locaux demeurent à vocation commerciale. Mme a déposé une pétition lors de la séance du 7 mai 2012 en vue de faire confirmer le statut d'habitation des ces unités et elle demande être tenue informée concernant l'évolution de cette requête. Mme Chin conclut en affirmant que l'immeuble en question est classé de type résidentiel au chapitre de la fiscalité foncière.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>C. Paquette</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, ANNONCE QU'UNE RENCONTRE SERA ORGANISÉE AVEC LES RÉSIDANTS DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ POUR LES INFORMER DU STATUT DE L'UNITÉ QU'ILS OCCUPENT. M. CROTEAU SOULÈVE QU'AUCUN DROIT ACQUIS NE SERA CONFÉRÉ AU REGARD DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE APPLICABLE.</p> <p>LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, CAROLE PAQUETTE, RÉCAPITULE LES DÉMARCHES EFFECTUÉES À CE JOUR À L'ENDROIT DU 5455, RUE D'IBERVILLE. ELLE REMARQUE QU'AUCUNE DEMANDE DE PERMIS N'A ÉTÉ SOUMISE À L'ARRONDISSEMENT POUR CONVERTIR CET IMMEUBLE À DES FINS D'HABITATION. ELLE TERMINE EN INDIQUANT QUE LA JURIDIPRUDENCE ÉTABLIT QUE LA FISCALITÉ FONCIÈRE NE PROCURE AUCUN DROIT ACQUIS EN CE QUI A TRAIT À L'USAGE D'UN BÂTIMENT AU PLAN RÉGLEMENTAIRE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Raymond Mitchell	<p>Monsieur Raymond Mitchell; conseil d'arrondissement du 4 juin 2012 :</p> <p>M. Mitchell effectue deux interventions à l'intention du conseil :</p> <p>A) Question référée; voir « Dossiers ouverts »</p> <p>B) M. Mitchell salue le design des nouveaux bacs de recyclage fournis par la Ville de Montréal. Il se montre cependant sceptique quant à la durabilité et à la maniabilité de ce nouveau produit.</p>		<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p>

DOSSIERS FERMÉS — INTERNET —

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 4 juin 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			Aucune question n'a été soumise dans le délai imparti via l'Internet en prévision de cette séance.